

La sylviculture du Douglas dépend étroitement des objectifs de production

La Nouvelle-Aquitaine présente plusieurs bassins d'essences caractéristiques : le Pin maritime, le Chêne, le Peuplier, le Châtaignier, et le Douglas.

Le Douglas est la première essence de reboisement en Limousin. Il est le symbole de la forêt de production. Son bois de cœur (duramen) rouge est naturellement résistant aux pathogènes. Cela en fait un matériau idéal pour la construction intérieure (charpente) comme extérieure (bardage), ainsi que pour une utilisation en menuiserie réservée aux bois de haute qualité.

En forêt, on le reconnaît facilement grâce à ses cônes aux bractées (pièces florales en forme de feuille) visibles et à trois pointes, ainsi qu'à l'odeur de citronnelle qu'émettent ses aiguilles lorsqu'on les froisse.

Le Douglas couvre 73 000 hectares, soit 3% de la surface forestière régionale. Il représente 5% du volume de bois sur pied de la Nouvelle-Aquitaine, soit environ 18 millions de m³, dont 16 millions en Limousin. On le retrouve principalement sur la Montagne Limousine et notamment sur le Plateau de Millevaches. Il représente ainsi 21 % de la surface forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches, juste derrière le Chêne avec 22 %. Il est également présent sur les Monts d'Ambazac ainsi que sur quelques massifs disséminés en Limousin et en Poitou-Charentes.

La sylviculture à mener dépend des caractéristiques du peuplement et des objectifs fixés à long terme. Voici quelques exemples.

Avec une **densité de plantation de 1100 ou 1200 plants par hectare**,

il est possible de produire des **bois de menuiserie** de plus de 50 centimètres de diamètre. Un dépressage peut être réalisé lorsque les arbres atteignent 6 à 8 mètres de hauteur. Cette opération s'exécute à bois perdu et représente donc un investissement de la part du propriétaire. Un élagage sur 2,50 mètres est alors possible. Une première coupe d'éclaircie est ensuite programmée lorsque les tiges atteignent 15 à 16 mètres de hauteur, accompagnée d'un élagage sur 6 mètres de hauteur limité aux arbres d'avenir.

Si l'objectif visé est la production de **bois de charpente** à partir de 45 centimètres de diamètre, la sylviculture est plus simple. Dans ce cas-là, il n'est pas nécessaire d'effectuer de dépressage ni d'élagage. Une première éclaircie précoce est déclenchée lorsque les tiges atteignent 12 à 15 mètres de hauteur.

Pour les peuplements plantés à une **densité de 1 300 plants/ha et plus**, deux itinéraires techniques s'offrent aussi aux sylviculteurs.

Il est possible de réaliser une première éclaircie dès que les arbres atteignent 15 à 16 mètres de hauteur, soit à un âge d'environ 20 à 23 ans. Un élagage à 6 mètres est

possible pour viser un objectif de production de **bois de menuiserie**.

Le deuxième itinéraire consiste à programmer la première éclaircie entre 25 et 30 ans (à partir d'une hauteur des tiges de 20 mètres) pour maintenir une branchaison fine et donc obtenir des bois à petits nœuds. On ne prévoit pas d'élagage et on recherche un débouché de **bois de charpente**. Mais cette option présente un risque non négligeable de dégâts en cas de tempête ou de dépérissement en cas de sécheresse. Elle implique donc une récolte des bois précoce, avant que les arbres ne dépassent 30 mètres de hauteur, soit en général vers l'âge de 45 ans.

Quel que soit l'objectif de production recherché, la première éclaircie est associée à l'ouverture de cloisonnements d'exploitation créant un passage espacé de 15 à 20 mètres, ce qui correspond à la récolte d'une ligne d'arbres sur 5. Ces cloisonnements limitent et concentrent la circulation des engins forestiers pour éviter la dégradation des sols forestiers.

Marion Bolac
marion.bolac@crpf.fr



L'ouverture de cloisonnements limite la circulation des engins sur la parcelle.